

PROagri

POUR VOUS AUJOURD'HUI ET DEMAIN

➤ GESTION DE L'ENTREPRISE

Je me fais accompagner pour ma déclaration PAC

Les + / AVANTAGES

- > Des conseillers agricoles spécialisés et formés sur les évolutions de la PAC
- > Une parfaite maîtrise des aspects réglementaires
- > De la proximité : les conseillers sont répartis au siège et dans nos antennes

Parcelle	Superficie (ha)	Code	Superficie (ha)	Code	Superficie (ha)
04/02/2019	28,00	1/5/11	0,29		
04/02/2019	28,45				
31/02/2019	56,55				
31/02/2019	53,96				
13/02/2019	50,00	16,55			
14/02/2019	51,00	12,45			
14/02/2019	42,00	17,45			
20/02/2019	50,00				
21/02/2019	50,00				
24/02/2019	43,00				
	433,85				
	43,00				
	43,00				
	50,00				
	50,00				
	14,45				
	14,45				
	43,00				

CHAMBRE D'AGRICULTURE DORDOGNE - FÉVRIER 2023 - CRÉDIT PHOTO : RÉSEAU CHAMBRES D'AGRICULTURE



Scannez ce QR code avec votre smartphone et accédez à toutes les infos !



#AimeTonAgri



dordogne.chambre-agriculture.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DORDOGNE



Vous souhaitez

- Réaliser votre déclaration annuelle PAC avec l'appui technique et informatique personnalisé d'un conseiller de la Chambre d'agriculture
- Vous bénéficiez d'un dossier PAC conforme à la réglementation en vigueur pour toutes les aides déclarables de votre exploitation sur la même période (ICHN, MAEC, BIO...)
- Etre informé sur la conditionnalité des aides



Notre service

- La réalisation et l'actualisation de votre registre parcellaire
- La localisation des éléments nécessaires à la complétude de votre dossier
- Des rappels sur les conditions d'octroi des aides PAC et sur les engagements liés
- L'identification des pièces à joindre à la télédéclaration (certificat AB, clauses etc...)



Nous vous remettons

- L'accusé de réception de la télédéclaration
- Un exemplaire de votre dossier PAC



Vos contacts

- 1 AU SIÈGE : 05 53 35 88 13
- 2 BERGERAC : 05 53 63 56 50
- 3 THIVIERS : 05 53 55 05 09
- 4 SARLAT : 05 53 28 60 80



Tarifs et conditions de vente sur demande



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DORDOGNE



Ouverture : du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.